

et de son désir d'apporter une contribution active à ce succès en s'engageant à être l'hôte de la seconde phase de la conférence et en réalisant, conjointement avec le Canada, un vol d'essai qui a été évalué à la réunion d'experts qui s'est tenue à Budapest en janvier.

Les sceptiques ont également été convaincus de l'utilité et de l'opportunité de l'initiative Ciels Ouverts par la rapidité des événements récents. Le traité, s'il est signé dans un avenir proche, rassurera ceux qui craignent que les politiques en matière de limitation des armements et de sécurité prennent de plus en plus de retard sur les changements politiques.

Si les participants de nos entretiens actuels ne perdent pas de vue l'importance politique du traité à élaborer et s'ils se reposent sur la confiance qui s'est maintenant établie entre les 23 états, le traité pourrait être signé dès le 12 mai, c'est-à-dire au premier anniversaire de cette initiative.

On peut s'attendre que le premier Traité ne réponde pas à toutes les attentes et ne satisfasse pas tous les besoins de tous les participants. Mais nous sommes convaincus qu'on pourra y répondre ultérieurement, riches de l'expérience acquise et de la confiance mutuelle renforcée, par le biais d'améliorations et d'élargissements du système opérationnel.

La signature d'un traité, dès la première moitié de cette année, ranimerait également les négociations de Vienne sur les forces classiques et sur les mesures de confiance et de sécurité et se ferait sentir également dans toutes les tribunes où l'on parle de limitation des armements.

La Hongrie, en tant qu'état européen du centre, est particulièrement consciente de l'importance de créer une toile de fond stable en matière de politiques de sécurité pour les changements rapides et profonds qui se produisent dans le domaine politique.

Notre conférence peut être une étape importante dans un processus plus long qui fera que les changements se produisant sur notre continent se trouveront dans un cadre solide grâce à des mesures reliées de confiance et de sécurité ainsi que de désarmement, processus qui mènera à l'émergence d'un système de sécurité collective.

Le régime Ciels Ouverts peut servir d'élément de base important de ce système de sécurité collective car l'exécution de ces vols exige un degré très élevé d'ouverture et de coopération entre les parties. Nous estimons important que ce traité soit un accord entre les 23 états souverains et offre par conséquent une occasion d'élargir son application à tous les états